

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A340

Commandes de vol - Remplacement des calculateurs
F.C.P.C., F.C.S.C., F.C.D.C. et F.W.C/S.D.A.C.

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A340 modèles 211, 212, 311 et 312 n'ayant pas reçu l'application des modifications suivantes ou des Bulletins Service associés :

42883 ou Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4024,
42983 ou Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4026,
43181 ou Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4031,
42889 ou Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-31-4016.

Afin de permettre l'annulation des consignes prescrites dans les O.E.B. "rouges" relatifs aux commandes de vol et aux calculateurs d'alarme d'une part et d'assurer une correcte mixabilité des calculateurs de vol (F.C.P.C, F.C.S.C et F.C.D.C) d'autre part, sauf si déjà accomplies les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- Avant le 31 décembre 1995, remplacer les calculateurs de vol conformément aux instructions des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE suivants :

A340-27-4024 (F.C.P.C. STD L11) A340-27-4026 (F.C.D.C. STD L11) A340-27-4031 (F.C.S.C. STD L11) A340-31-4016 (F.W.C. STD L4-0)	ou toutes révisions ultérieures approuvées
---	---

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4024 Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4026 Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-27-4031 Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-31-4016	ou toutes révisions ultérieures approuvées.
---	---

La présente Révision 1 remplace l'édition originale de cette Consigne de Navigabilité.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 03 JUIN 1995
Révision 1 : 16 DECEMBRE 1995

v/JYR

Date : 06/12/95

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A340

95-095-022(B) R1